

Sujet : [INTERNET] earl landevie Mansigné contestation de 2 cours d'eau sur 3 face à l'utilisation

Date : Sun, 31 Jan 2021 16:43:18 +0000 (UTC)

De : Laurent Boudvin

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Bonjour Mr le Préfet de la Sarthe

Suite à la décision du tribunal administratif de Nantes qui vous contraint à publier un nouvel arrêté portant sur l'utilisation des produits phyto autour des cours d'eau :

je me permet de revendiquer des incompréhensions sur la classification des tracés de cours d'eau sur ma ferme earl landevie à Mansigné.

point sur notre ferme des cours d'eau en pointillé revus

penchien sur 2/3 de long d'une parcelle de 10ha 38 400 mètres sur 5 mètres

commune de Requeil (*la minardiére*) 400m de long par 5 mètre

soit **40 hares** pour chez moi sur 90 ha de culture de céréales (**soit presque 0.5 % de la surface** faite en céréale)

quel compensation puis je demander sur cette perte de profits pour classification non approprié?

En effet les 2 nouveaux cours d'eau répertoriés sur mon exploitation occasionnent de l'eau dans celui-ci que par fort orage dans l'hiver. (pour mémoire c'est jamais à cette époque si que nous appliquons notre pulvérisation)

j'ai l'impression que comme d'habitude le milieu de l'entrepreneuriat agricole n'a pas été pris en considération par rapport à France Nature Environnement....

je demande la modification de la carte IGN ou une indemnisation sur mon manque à gagner

espérant être écouté au moins à la hauteur des courants écologiques du moment très en vogue

comptant sur vous

cordialement

earl landevie
boudvin laurent